

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL

I. Contexte et Justification

L'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation vise l'achèvement d'un "enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces" pour toutes les filles et tous les garçons d'ici 2030. Au niveau global, l'Institut de Statistiques de l'UNESCO estime qu'environ 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes sont non scolarisés. Dans le cas du Tchad, les données de l'enquête MICS de 2019 permettent d'estimer 57%, 53% et 64% des enfants en âge de fréquenter respectivement l'école primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont non scolarisés. La pandémie de COVID-19 a vraisemblablement exacerbé le problème d'exclusion du système scolaire (même s'il n'existe pas encore d'évaluation précise), notamment pour les enfants des groupes de population les plus vulnérables, du point de vue des caractéristiques socioéconomiques.

L'ampleur du problème et sa dimension structurelle requiert de développer des stratégies qui assurent à la fois l'efficacité dans les services éducatifs fournis aux enfants non scolarisés et la qualité de ces services, de sorte à permettre l'acquisition de compétences fondamentales (en lecture, compréhension de l'écrit et numératie), ou de compétences professionnelles et transférables, le cas échéant.

II. Objectifs de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est d'étudier et de documenter les données et informations disponibles sur la participation et l'exclusion de l'éducation au Tchad, sur la base de différentes sources de données existantes, aussi bien quantitatives (données scolaires administratives, enquêtes de ménages, etc.) ou qualitatives. Elle mettra l'accent sur les aspects sociologiques et culturels et considérera les différents groupes d'enfants marginalisés (enfants de la rue, etc.).

III. Responsabilités/Méthodologie

Sous la supervision directe du chef de section éducation, et en collaboration avec la section protection de l'enfant, le consultant effectuera les tâches suivantes :

- réaliser un inventaire des données nationales sur la fréquentation scolaire et les enfants non scolarisés (données administratives, recensements, enquêtes par sondage), ainsi qu'une revue de littérature des travaux sur la non-scolarisation au Tchad ;
- faire une typologie et identifier des groupes homogènes d'enfants non scolarisés ;
- faire une description analytique des groupes d'enfants identifiés ;
- décrire les principales raisons (à la fois du point de vue de l'offre et de la demande de scolarisation) de leur exclusion du système scolaire.

IV. Résultats attendus

A l'issue de cette prestation, le Consultant devra produire :

- revue de littérature et note de conception ;
- analyse des données et typologie des enfants non scolarisés ;
- description analytique des groupes d'enfants non scolarisés.

Activités	Livrables/Résultats attendus	Dates	Paiement
Recherche documentaire	Revue de littérature et note de conception	8 jours	20%
Analyses quantitatives de données	Typologie des enfants non scolarisés et robustesse de la classification	24 jours	60%
Description analytique des groupes d'enfants non scolarisés	Rapport d'analyse des profils des groupes d'enfants non scolarisés : analyse de variance, disparités inter groupes, disparités intra groupes, identification des facteurs de non scolarisation des différents groupes	8 jours	20%

V. Formation académique/Expérience/Compétences

Le Consultant doit avoir le profil suivant :

- diplôme de niveau Master ou équivalent en statistique, sciences sociales, éducation, économie, développement, ou dans un domaine connexe ;
- au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse de données quantitatives (données administratives, enquêtes sur les ménages, recensements), de préférence dans le domaine de l'éducation ;
- maîtrise des logiciels et outils d'analyse quantitative (R, SPSS, Stata, SAS, SPAD, etc.) ;
- solides compétences en communication et en rédaction en français ;
- capacité à travailler efficacement à distance ;
- l'expérience dans l'analyse des questions de scolarisation et d'équité dans l'éducation en Afrique serait un atout.

VI. Conditions de travail

A distance Au bureau

A la fin de sa mission, le/la consultant(e) devra présenter les résultats de l'analyse aux responsables du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, et aux différentes parties prenantes du système éducatif national. Le/la consultant(e) devra disposer du matériel informatique nécessaire à la consultation, notamment les logiciels requis pour réaliser des analyses factorielles, ainsi que les analyses quantitatives de classification de données ou de segmentation.

VII. Supervision

Le/la consultante sera sous la supervision directe du Chef de Section Education

VIII. Soumission des offres techniques et financières

Les candidats seront invités à soumettre en ligne lors de leur application :

1. Lettre de motivation
2. un CV récent ;
3. une offre financière qui doit être une offre de rémunération tout compris (honoraires, frais connexes, etc.).

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres financières en Francs CFA (XAF) suivant le canevas ci-après :

Description	Unité (jour/mois)	Quantité (jour/mois)	Prix Unitaire	Coût total (FCFA)
Honoraire journalier				
Forfait mensuel de communication et connexion internet (si applicable)				
Frais de location de voiture (si applicable)				
Autres (A préciser)				
Total				

Les critères de sélection des candidats seront basés sur les qualifications, les compétences, l'expertise et l'expérience dans le domaine requis, et la qualité de l'offre technique et financière. Chaque dossier sera évalué d'abord sur ses mérites techniques, puis sur son coût.

L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50 points. L'offre financière est notée sur 30 et le maximum de points étant attribué à l'offre financière la plus basse des offres techniques qualifiées, les autres offres recevant une note inversement proportionnelle à l'offre financière la plus basse]. L'offre la mieux disante combinant les 2 notes sera retenue.

Réserves

L'UNICEF se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de retenir tout ou partie du paiement si les règles et règlements concernant la confidentialité, l'éthique et les procédures de l'UNICEF et des partenaires ne sont pas respectés, si la performance n'est pas satisfaisante ou si les travaux/livrables sont incomplets, non livrés ou ne respectent pas les délais. Les livrables resteront la propriété de l'UNICEF.

Le/la Consultant/e doit respecter la confidentialité des informations traitées pendant la mission. Les documents et informations fournis ne doivent être utilisés que pour les tâches liées au présent contrat.

Cadre de Sauvegarde de l'enfance

Cette activité est-elle considérée comme un « rôle à risque élevé du point de vue de la sauvegarde de l'enfance ? »

Oui Non Si Oui, choisissez ci-dessous

Contact direct avec les enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à proximité immédiate et physique, sous la supervision limitée d'un membre du personnel plus expérimenté :

Accès aux données ayant trait aux enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos) :

Vous trouverez plus d'information sur [Child Safeguarding SharePoint](#) et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#)

Remarques

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus. Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services des Consultants et des Entrepreneurs Individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et du paiement de toutes les taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.